

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_308

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE GRDF
ET LA COMMUNE DE RIORGES
DANS LE CADRE DE
L'ACCOMPAGEMENT VERS LA
TRANSITION ENERGETIQUE

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 OCTOBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 octobre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 26 octobre 2023.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Cédric SCHÜNEMANN, Valérie MACHON, Catherine ZAPPA et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN Cédric SCHÜNEMANN Valérie MACHON Catherine ZAPPA Bernard JACQUOLETTO	Chantal LACOUR Eric MICHAUD Delphine DEBATISSE Bérenger CENTI Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE GRDF ET LA COMMUNE
DE RIORGES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT
VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
APPROBATION**

Brigitte BONNEFOND, adjointe au maire en charge du développement durable, de la participation citoyenne, du jumelage et des coopérations, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique et la Croissance Verte, il y a lieu de délibérer pour demander à GRDF d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine bâti, de l'accompagner dans les opérations de réhabilitation, de rénovation ou d'accompagnement sur l'achat de gaz vert, de l'informer sur les solutions gaz et gaz renouvelable et permettre ainsi de faire un choix éclairé d'un système énergétique au gaz en toute sécurité.

En effet, il convient pour GRDF d'accompagner la commune, maître d'ouvrage, dans ses actions en faveur de la transition énergétique, la maîtrise de l'énergie, la lutte contre le changement climatique et la sécurité des installations gaz pour les sites déjà raccordés en gaz afin de permettre une réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre et, ainsi améliorer l'étiquette énergétique des bâtiments.

Il a été décidé de passer une convention afin de définir les conditions dans lesquelles la commune et GRDF s'engagent à coopérer pour mettre en place les actions susvisées.

Dans le cadre de cette convention, GRDF et la commune peuvent s'associer pour faire réaliser des études prospectives.

GRDF s'engage à :

- participer à titre informatif et sans valeur de conseil,
- mettre à disposition de la commune sur le portail personnalisé sur « Mon espace GRDF », toutes les données,
- permettre à la commune de consulter les données des Points de Comptage et d'Estimation (PCE) de l'ensemble des sites via l'outil dédié, @ToutVisuConso.,
- former la commune dans l'utilisation de ces outils informatiques.

La commune s'engage à

- solliciter l'expertise de GRDF sur les solutions gaz lors de la phase de conception des opérations innovantes ou performantes ;
- partager les résultats de ces études avec GRDF,
- autoriser GRDF à exploiter les résultats de ces études aux fins de communiquer sur les atouts du gaz et les solutions gaz existantes à ce jour,
- informer GRDF des démarches de certification Énergie Carbone pour des opérations au gaz,

- autoriser GRDF à communiquer sur ces opérations certifiées et/ou innovantes et sur les résultats de l'étude.

Concernant les modalités financières, GRDF s'engage à contribuer à l'ensemble des actions sans participation financière.

Une réunion annuelle sera organisée afin d'effectuer un bilan des engagements de chacun.

La présente convention sera exécutoire à compter de la date la plus tardive de sa signature pour se terminer le 1^{er} novembre 2024.

Trois mois avant la fin de cette période initiale, l'adhésion pourra être renouvelée par un avenant pour une année supplémentaire, à moins d'être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, à tout moment, après le respect d'un préavis de 30 jours indépendamment de toute inexécution contractuelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve la convention de partenariat mise en place par GRDF dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles les parties s'engagent à coopérer pour mettre en place des actions en faveur de la transition énergétique et de la sécurité des installations gaz pour les sites déjà raccordés.

2°) dit que ladite convention prendra effet à la date de sa signature par la dernière des parties et prendra fin le 1^{er} novembre 2024.

3°) autorise monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces à intervenir.

Riorges, le 26 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Delphine DEBATISSE

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN